Réfugiés en Suisse depuis dix-huit ans

Autor(en): **M.A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **90 (1981)**

Heft 4

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-683342

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Réfugiés en Suisse depuis dix-huit ans

Depuis vingt ans, la Croix-Rouge suisse assure l'assistance d'autres réfugiés originaires d'Asie: les réfugiés tibétains.
Avec l'aide de l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse et grâce aux contributions de parrainages, la CRS assume la totalité des frais découlant de cette assistance. Ces réfugiés avaient tout d'abord été accueillis dans des pays de premier asile: le Népal et l'Inde.
Nous nous sommes entretenus avec M. A. arrivé dans notre pays en 1963, alors qu'il avait 14 ans. Nous lui avons demandé de nous dire en toute franchise comment il a vécu son «intégration» en Suisse.

Réd. CRS: Quand êtes-vous arrivé en Suisse, quels étaient vos espoirs et quelles furent vos premières expériences?
M. A.: J'avais 14 ans lors de mon arrivée en Suisse en 1963. J'étais accompagné de ma famille. On nous avait dit que nous y serions «installés» et je m'imaginais que nous allions recevoir un petit terrain sur lequel nous pourrions bâtir notre maison, comme le fit plus tard le gouvernement indien. Nous même ne le désirions pas; mon père, qui était commerçant et non pas paysan, aurait certainement bien vite fait autre chose. En Inde aussi de nombreux tibétains quittent les colonies agricoles dès qu'une autre possibilité de travail se présente.
Nous avons été accueillis avec tant de gentillesse que je n'ai pas eu de difficulté à m'habituer à la vie suisse. Après six mois de leçons privées avec d'autres enfants tibétains, j'ai pu entrer à l'école, en deuxième année. Cinq ans et demi plus tard, j'avais terminé la scolarité obligatoire. Je fis ensuite un apprentissage de commerce. Aujourd'hui, je me sens citoyen suisse. Je ne sens aucune discrimination. Comme réfugiés, nous ne pouvons naturellement pas exiger d'être traités toujours comme des Suisses. En revanche, en ma qualité d'étranger, je peux observer une attitude neutre lorsque des tensions ou des rivalités se font jour chez mes collègues suisses.

Réd. CRS: Avez-vous beaucoup de contacts?
M. A.: J'ai beaucoup de contacts ici à Horgen, ainsi qu'avec des connaissances en Inde. Tous mes proches parents vivent maintenant en Suisse. Je fait partie du Club tibétain de karaté et du Club de tennis de mon entreprise. Je suis également membre de l'Association des jeunes Tibétains, à la fondation de laquelle j'ai contribué. Mais, à cause de ma famille, je ne puis plus faire partie du Comité. Cela me prendrait trop de temps.

Réd. CRS: Estimez-vous que la manière dont vous avez été assisté était bonne? C'est-à-dire l'accueil de groupes dans des foyers communautaires, où une personne est là pour les entourer et les conseiller puis l'apprentissage de l'indépendance dans un logement personnel. Le fait qu'à certains endroits, des groupes entiers de réfugiés tibétains étaient engagés par le même employeur qui mettait aussi un logement à leur disposition a créé inévitablement des concentrations. Pourraient-elles devenir en quelque sorte des «ghettos»?
M. A.: Voyez-vous, si un Tibétain ne reste pas Tibétain, il est rejeté par son entourage. Si les Tibétains sont heureux dans leur travail et au milieu de leur groupe, pourquoi devraient-ils s'en aller? Je trouve que c'est une bonne chose qu'une assistante sociale se tienne toujours à notre disposition, surtout pour les enfants. Car les enfants doivent absolument pouvoir se développer le mieux possible. Nous Tibétains avons une tâche à remplir: nous devons former le mieux possible la prochaine génération.

Réd. CRS: Les Tibétains vivant en Suisse peuvent-ils pratiquer leur religion en toute quiétude?
M. A.: S'ils le veulent, ils ont suffisamment d'occasions de pratiquer leur religion. Mais cela peut vouloir dire qu'au lieu de regarder la télévision, ils doivent méditer et prier. Personnellement, j'estime que la religion se pratique dans la vie de tous les jours. Mes parents placent chaque jour une offrande devant l'autel, comme au Tibet. J'ai eu la chance de venir en Suisse avec mes parents, car ils ont emporté la culture tibétaine avec eux. Pour les orphelins par contre, il y a eu une coupure. Et les assistantes sociales suisses ont peut-être trop peu fait pour la combler. On ne s'est pas rendu compte tout de suite de ce manque. Mais maintenant, on remarque que certains Tibétains se sentent perdus, car ils ont perdu le contact avec leur culture ancestrale, sans pour autant se sentir enracinés dans la culture occidentale.
Le grand rêve des Tibétains vivant en Suisse serait de disposer d'un Centre de jeunesse, d'une école interne où les enfants, tout en suivant la filière des écoles publiques obligatoires, pourraient apprendre la langue tibétaine parlée et écrite et s'imprégner de toute notre culture. La Croix-Rouge suisse ne pourrait-elle nous aider à réaliser ce rêve? Mais il est en fait présomptueux de formuler un tel désir après avoir déjà reçu tellement d'appui!

Réd. CRS: L'Institut monacal tibétain de Rikon n'est-il pas en fait un centre de ce genre et ne pourrait-il assumer la tâche dont vous parler?
M. A.: L'Institut de Rikon est important mais il ne peut servir de centre de rencontre dans le sens que nous entendons. De plus son accès n'est pas facile.
A son tour, M. A. nous pose une question:
«Avons-nous des difficultés avec les réfugiés tibétains?» Je répond qu'à ma connaissance ce n'est guère le cas et qu'ils sont appréciés de leurs employeurs.
Notre entretien est terminé, M. A. nous accompagne aimablement jusqu'à notre autobus. Nous marchons sagement le long des plants de gazon qui bordent les maisons: «En hiver, nous traversons, mais à cette saison, le concierge n'apprécie pas!»